

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 octobre 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à 20 heures, le Conseil Municipal  
En exercice : 11 légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence  
Présents : 11 de Monsieur Christian EXCOFFON, Maire.  
Excusés : 0  
Absents : 0 Présents : Denis BOURGEOIS ROMAIN, Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD,  
Votants : 11 Laetitia SOCQUET-JUGLARD, Jérémie MONGELLAZ, Dominique TEYPAZ,  
Thierry TEYPAZ, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN, Gérard VIALLIS,  
Marie-José LIGOUZAT.  
Date de la convocation :  
03/10/2023  
A été élu secrétaire de séance : Jean-Loup MARTIN

**Délibération n° 2023-D55 – Société Publique Locale (SPL) Domaines skiables des Saisies - Désignation des représentants au Conseil d'Administration**

**Le Conseil Municipal,**

Vu la délibération n° 2023-D45 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2023 portant sur l'élection du Maire ;  
Vu la délibération n°2020-D23 en date du 09 juin 2020 portant sur la désignation des représentants au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) Domaines skiables des Saisies ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, articles L.1531-1, L.1524-5 et R.1524-2 à R.1524-6,  
Vu la délibération n°2019-D54 en date du 07 novembre 2019 portant constitution et approbation de la Société Publique Locale « SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES » entre les communes de Hauteluze, Villard/Doron, Crest-Voland et Cohennoz,  
Vu les statuts de la société « SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES » en date du 13 novembre 2019, et notamment ses articles 15 et 31,

**Considérant** que la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 16 membres, tous représentants des communes,

**Considérant** que la commune de Cohennoz compte 2 représentants désignés par le Conseil Municipal,

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales complémentaires partielles du 1<sup>er</sup> octobre 2023, il convient d'élire un représentant de la commune de COHENNOZ au sein de l'Assemblée générale de la société « SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES », et ce pour la durée de leur mandat électif,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour) :**

➤ **Décide** de désigner pour représenter la commune de Cohennoz au sein du Conseil d'Administration de la « SPL Domaines Skiables des Saisies » et ce pour la durée de leur mandat électif :

- M. Christian EXCOFFON
- M. Jean-Luc REBORD

➤ **Décide** de désigner Mr Christian EXCOFFON, Maire, en tant que représentant de la commune de COHENNOZ au sein de l'Assemblée Générale de la société « SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231010-2023-D55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Publication : 12/10/2023

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Le Maire,  
Christian EXCOFFON

